Initiatives ministérielles

Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Québec réclament davantage de permis de pêche au thon. Il n'est pas compliqué du tout d'obtenir une licence de pêche au thon au Canada. Il suffit d'avoir un bateau japonais. Cette année, le Japon a obtenu à cette fin 25 licences pour ses bateaux qui sont à Halifax. Ils ont réalisé une prise de thon rouge plus importante que tout le quota qui nous était imposé aux rochers Vierges. C'était en vertu d'une entente internationale.

Ensuite, il y a les ententes spéciales. Nous ne pouvons obtenir une licence de pêche au capelan. On m'arrêterait si j'allais pêcher le capelan. Ce serait la même chose pour n'importe quel député, n'importe quel Canadien. Il y a actuellement un gel des licences de pêche de poisson de fond pour les zones 2J, 3K, 3L et 3P. Personne, pas même un pêcheur, ne peut obtenir une licence de pêche de poisson de fond, s'il n'en possède pas déjà une. Je ne peux obtenir une licence de pêche au capelan, mais l'Union soviétique, cette année, en vertu d'une entente spéciale, a non seulement été autorisée à pêcher 32 000 tonnes de capelan dans les zones 3N et 3-0, au large de la côte est, et 21 000 tonnes dans la zone 3K, au large de la côte nord-est, elle a aussi droit à 50 000 tonnes additionnelles. Cela représente 100 000 tonnes. Cela représente 200 millions de livres de pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles du Canada.

Nous parlons aujourd'hui d'augmenter les sanctions imposées aux Canadiens qui pêchent.

Madame la Présidente, je vois que vous voulez que je me rassois.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui en faveur du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

C'était intéressant d'entendre l'orateur libéral précédent parler de l'un de mes prédécesseurs, l'honorable juge Stuart Leggatt, qui s'est particulièrement distingué ici dans cette Chambre et qui était un citoyen très connu et très respecté de Colombie-Britannique. Je suis fière de marcher sur ses traces et celles de Pauline Jewett comme représentante de la circonscription de New Westminster.

Les modifications à la Loi sur les pêches, dont le besoin est urgent, se font attendre depuis longtemps. L'absence, par le passé, de sanctions et de mesures d'application était déplorable. Les pêches sont un secteur primordial dans ma province, la Colombie-Britannique. Le projet de loi C-74 est un pas vers la protection des pêches de la Colombie-Britannique car il hausse les amendes imposées à ceux qui pêchent illégalement ou contaminent l'habitat du poisson. Il donne au ministère des Pêches et

des Océans plus de moyens de recueillir des données et il élargit les pouvoirs d'inspection des agents des pêches.

Je sais à quel point le travail des agents des pêches a pu être difficile par le passé et combien ils étaient déçus que les moyens de faire respecter la loi ne soient pas employés comme ils le devaient. Diverses dispositions du projet de loi portent là-dessus. À quoi sert une loi en l'absence de mécanisme pour l'appliquer?

Comme le gouvernement actuel a souvent présenté des projets de loi qui manquaient de mordant, nous nous réjouissons de constater que le projet de loi C-74 est plutôt strict. J'espère seulement qu'il sera appliqué. Ce n'est pas seulement une question de contrôle.

Les modifications faciliteront aussi la cueillette des données. Tout le monde sait combien des données sûres sont nécessaires à la bonne gestion de nos ressources de poisson. Ce projet de loi va améliorer la cueillette des données. On tiendra un meilleur relevé des espèces prises, qui devra désormais être fourni sur demande à un fonctionnaire des pêches.

Nous entrons dans une nouvelle ère qui sera marquée par une nouvelle attitude. Les Canadiens veulent faire preuve de responsabilité à l'égard de leur environnement. Ceux qui tirent leur subsistance de nos mers et de nos fleuves et rivières ne font pas exception. Ils ont souvent été les premiers à réclamer des contrôles efficaces en matière d'environnement, parce qu'ils savent que, sans eux, il ne restera plus de ressources pour les futurs travailleurs ni, en fait, pour eux-mêmes.

Ils sont également conscients que la collecte de données est importante. Malheureusement, pour un bon nombre de ceux qui travaillent en mer et sur les rivières, ces mesures représenteront un fardeau supplémentaire. Nous savons que l'industrie de la pêche a subi un dur coup, il n'y a pas si longtemps.

Elle a été aux prises avec des différends commerciaux, qui ont été tranchés en faveur des États-Unis. Il y a eu aussi la surpêche, dont on a si éloquemment parlé il y a quelques instants. Les coupes imposées au programme de l'assurance-chômage ont également causé du tort aux travailleurs du secteur des pêches. Le coût supplémentaire sera peut-être un élément important pour certains agents des pêches.

Quant à moi, je m'intéresse surtout aux dispositions qui concernent la protection des pêches et de l'environnement. Cela a revêtu un intérêt spécial cette semaine dans ma province de Colombie-Britannique. Le ministre créditiste de l'Environnement a en effet démissionné au début de la semaine parce qu'il n'avait pas l'appui du premier ministre de la province pour imposer des mesures de contrôle à l'industrie des pâtes et papier qui est l'un des principaux pollueurs des rivières et des fleuves